

Dans la continuité du partenariat entre la Mairie de Paris et le CNV, une nouvelle convention est signée pour une durée de trois ans (2019-2021), visant à apporter un soutien aux exploitants de salles de musiques actuelles et variétés. Un comité d'engagement se réunira 4 fois/an pour décider d'aider et/ou d'accompagner les structures qui en émettraient le besoin.



Dans la continuité du partenariat entre la Mairie de Paris et le Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz (CNV), une nouvelle convention est signée pour une durée de trois ans (2019-2021). Elle vise à apporter un soutien aux exploitants de salles de musiques actuelles et variétés.

Un comité d'engagement se réunira 4 fois/an pour décider d'aider et/ou d'accompagner les structures qui en émettraient le besoin.

Les programmes

1. Aide à l'investissement des salles de musiques actuelles et variétés (ex commission 6bis) □ □

-
- Salles en activité
- Nouvelles salles

Ces programmes visent à soutenir les exploitants et futurs-exploitants de salles de musiques actuelles et de variétés parisiennes indépendantes, en particulier celles dont l'économie est la plus fragile, à réaliser des travaux pour améliorer l'accessibilité, l'insonorisation, les mises aux normes et la sûreté de leurs établissements, de jauges inférieures à 1 500 places (sauf exception).

2. Aide à l'activité des salles de musiques actuelles et variétés (ex commission 7bis)

- Soutien à la prise de risque dans la diffusion

Soutien des exploitants des salles de musiques actuelles et de variétés de moins de 800 places, engagés dans la promotion et la diffusion d'artistes de musiques actuelles, représentatifs de genres alternatifs ou peu représentés.

- Soutien à la structuration et à l'emploi

Accompagnement des exploitants des salles de musiques actuelles et variétés de moins de 800 places, pour leur permettre d'améliorer les conditions de leur développement économique, de la préservation ou de la création d'emplois.

- Appel à projets « Résidences artistiques et projets culturels »

Présence artistique en vue de résidences et/ou de projets d'actions culturelles en faveur des publics scolaires et non scolaires par les exploitants de salles de musiques actuelles et de variétés de moins de 800 places, en lien avec des producteurs de spectacles et/ou différents acteurs culturels de Paris ou du Grand Paris.

- Appel à projets « Coopération » (à venir en 2019)

Mise en place de projets collaboratifs par les exploitants de salles de musiques actuelles et de variétés de moins de 800 places, avec différents acteurs de la filière (autres salles de spectacles, disquaires, festivals, labels, producteurs, cinémas, réseaux...).

3. Appel à Projets Cafés-Concerts (non ouvert à toutes les dates)

Destiné aux lieux fragilisés économiquement par l'ampleur des aménagements, des équipements ou des mises aux normes à réaliser. Son objectif est de soutenir la professionnalisation des ERP de petite jauge dont l'activité principale n'est pas nécessairement le spectacle mais dont la programmation de musiques actuelles est importante et régulière (au moins une fois par semaine).

Cet appel à projet comporte un volet soutien financier d'aide aux investissements de mises aux normes et un volet d'accompagnement du projet. Lancé fin 2018, cet appel à projet fera l'objet

d'une évaluation et d'un bilan à l'issue des 12 premiers mois pour envisager les éventuelles suites à donner.

Pour candidater [cliquez ici](#)

Contacts :

Jean-François PAUX - Jean-francois.paux@cnv.fr - 01 56 69 11 47

Yann PERRIN - Yann.perrin@cnv.fr - 01 56 69 11 43